



# LETTRE INFOS de la Mairie de Civens – JUILLET 2025

04.77.26.04.45 – mairie@mairie-civens.fr – illiwap : Mairie de Civens – www.mairie-civens.fr



**TERRAIN MULTISPORTS** : installé en lieu et place du vétuste terrain de basket derrière le cimetière rue de la Paix, il est **officiellement ouvert depuis le 4 juin**. En accès libre, à l'exception des temps scolaires où l'école est prioritaire, il permet à tous, enfants, ados et adultes, de profiter d'**un espace sportif extérieur complet** et de se retrouver dans un **cadre convivial**. Jusqu'à 8 sports peuvent être pratiqués : foot, basket (avec 3 hauteurs de panier différentes), hand, hockey, volley, tennis, tennis ballon et badminton. La structure est en aluminium (garantie à vie) et le sol en **gazon synthétique**, permettant une utilisation sécurisée.

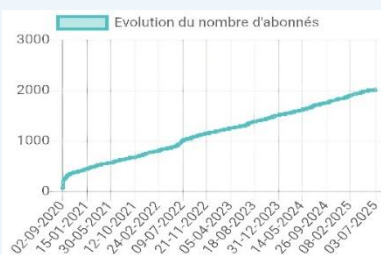
## COMMERCES

### Le restaurant devient une pizzeria

Le restaurant *Les Agapes de Vinci* vient de laisser place à la pizzeria *Navista*. C'est Frédéric NAVEZ, fils du restaurateur actuel, qui reprend les rennes de ce commerce. **Ouvert le midi et le soir, tous les jours sauf le mardi**, vous pourrez déguster ses pizzas élaborées **sur place ou à emporter**. Pour commander : 06.27.20.92.87.

## Illiwap Mairie de Civens : 2 000 abonnés

Le cap des 2 000 abonnés a été franchi sur la page illiwap de la Mairie de Civens. Rejoignez-nous vite.



**Téléchargez l'appli Illiwap (gratuite) et tenez-vous informés de l'actualité de notre commune !**



## L'ARRET DU CUIVRE, C'EST MAINTENANT !



**RAPPEL** : à compter de janvier prochain (janvier 2026), l'ensemble du réseau cuivre de la Loire sera **intégralement fermé**. C'est-à-dire que si vous n'avez pas migré à cette date sur le réseau de fibre optique ou vers une solution alternative, vous n'aurez plus accès à internet, la téléphonie fixe, la télévision via box, etc.

D'autant plus que la pose de la prise est **GRATUITE** jusqu'au **31/12/2026** pour tous les logements recensés avant 2019.

Nous invitons donc les quelques civensois qui n'ont pas encore entamé les démarches à le faire très rapidement auprès de THD42 car **les délais sont de plus en plus longs**.

Contacts et informations :  
04.77.43.08.55 ou sur leur site internet [www.thd42exploitation.fr](http://www.thd42exploitation.fr)



**CHEMINEMENT PIÉTON À CÔTÉ DE LA CIVENSOISE** : sur prescription de la mairie, le lotisseur du terrain à gauche de la salle des fêtes *La Civensoise* (petite salle) a réalisé un cheminement piéton le long du mur de clôture de la salle. Ce cheminement piéton permet de **relier au village de façon sécurisée la rue du Pommier et ce futur lotissement**. Pour assurer cette liaison, une ouverture a été réalisée dans le mur de clôture de la salle et le portail est en train d'être remonté afin que **l'extérieur de la salle reste intégralement clos**.



### **SUPPORT À VÉLOS PRÈS DES COMMERCES**

Bonne nouvelle pour les cyclistes ! Un support à vélos a été **installé à proximité des commerces du village (à droite de l'entrée du cabinet infirmier)** pour vous permettre de stationner votre vélo facilement.

Que vous alliez acheter votre baguette à la boulangerie, boire un verre au bar ou manger à la pizzeria, profitez de cette installation pour favoriser la mobilité douce.

### **TOITURE SALLE DES FÊTES LES BALCONS DU FOREZ**

L'**étanchéité de la toiture** de la salle des fêtes *Les Balcons du Forez* (grande salle) a été **intégralement refaite** par l'entreprise ETANCOBA. Depuis plusieurs mois, des fuites d'eau étaient constatées à l'intérieur de la salle. Le choix a été porté sur une structure plus performante que celle initialement posée, et donnée pour une durée de vie de 20 ans minimum.

La partie de la toiture **côté salle de sports sera reprise au cours de l'été** sur le même principe.

### **SUPPORT BANDEROLES**

Comme nous nous y étions engagés auprès de nos associations, **2 supports d'affichage** pour banderoles ont été installés **au rond-point du village**. Ils permettront aux associations de **mettre en avant leurs événements** et de **gagner en visibilité**. ✖

Au-delà de la promotion des manifestations, cette installation vise à **préserver la propreté et l'esthétisme du rond-point**, en évitant un affichage anarchique souvent peu sécurisé.

Merci à **Mathieu AVIGNON**, civensois, pour la réalisation et la pose de ces structures.

### **VOIRIE**

Cette année, le programme voirie prévoit, entre autres, de reprendre la **rue des Ecoliers**, la **rue du Noyer** et la partie endommagée du parking de la boulangerie.

Profitant d'un groupement d'achat mis en place par Forez-Est, les travaux devraient se faire à l'automne.

### **AGENDA COMMUNAL**

*(sous toutes réserves)*

✔ **Vendredi 18 et Samedi 19 juillet**  
**FÊTE PATRONALE** (Comité des Fêtes)  
*Vendredi soir : Concours de pétanque - Samedi à 12h : Apéritif offert par la municipalité - Samedi soir : Repas, spectacle et bal*

✔ **Dimanche 21 septembre**  
**BROCANTE** (Tennis de table)

✔ **Samedi 4 octobre**  
**OCTOBRE ROSE** (Tennis de table)

✔ **Samedi 6 décembre**  
**COLIS DE NOËL** (CCAS)

✔ **Dimanche 7 décembre**  
**DÉGUSTATION D'HUITRES**  
(Comité des Fêtes et Classards)  
**VENTE DE SAPINS** (APE)

✔ **Samedi 13 décembre**  
**ANIMATION DE NOËL** (Inter-associations)  
*Marché de Noël – Spectacles – Repas – Feu d'artifice offert par la municipalité*

✔ **Vendredi 9 janvier**  
**VŒUX DU MAIRE** (Municipalité)

✔ **Samedi 24 janvier**  
**SOIRÉE « DIOTS »** (Baladins)

### **NUISANCES SONORES**

On peut aimer la musique, le bricolage, le jardinage... tant que le voisin n'en profite pas malgré lui !

Puisque tout le monde n'a pas choisi de vivre à côté d'un festival permanent, un rappel s'impose.

Selon la réglementation, **l'usage des engins motorisés bruyants** (tondeuse, débroussailleuse, taillehaie, meuleuse...) **est autorisé** :

✔ **Lundi à vendredi : 8h30-12h / 14h30-19h30**

✔ **Samedi : 9h-12h / 15h-19h**

✔ **Dimanche, jours fériés : 10h-12h** (oui, c'est tout)

Un voisin qui dort, travaille de nuit ou médite dans son hamac 🧘 n'a pas besoin d'un remix de votre tondeuse à 7h du matin pour se sentir vivant... 😊

### **MICRO-CRÈCHE**

Des analyses hydrogéologiques ont été effectuées suite à l'interruption des travaux en décembre à cause d'une importante présence d'eau à l'endroit de la construction. Il s'avère qu'un filon d'eau souterrain arrive juste à ce point. **Les solutions techniques proposées ne sont pas satisfaisantes** (système de pompage permanent de l'eau ou réhausse du bâtiment avec eau stagnante dessous). Par conséquent, le déplacement du bâtiment sur la parcelle est à l'étude.

L'objectif est bien sûr que les travaux reprennent au plus vite afin que la micro-crèche, vitale pour la commune et l'école, ouvre dans les meilleurs délais. Mais il est **important que cette construction accueille les enfants dans de bonnes conditions**.

Depuis notre dernière publication papier à votre intention, à savoir le bulletin municipal, le conseil municipal s'est réuni à cinq reprises (20 février, 13 mars, 26 avril, 5 juin et 10 juillet). Tous les comptes rendus des conseils municipaux sont publiés sur le site internet de la mairie [www.mairie-civens.fr](http://www.mairie-civens.fr).

Pour rappel, **les communications officielles de la mairie** se font exclusivement par **l'application illiwap, la lettre infos, le bulletin municipal, le site internet et l'affichage en mairie**. Tout autre canal ne garantit pas la fiabilité de l'information.